

# **RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR**

**NATIO ASSURANCE**

31 décembre 2023

<b>A.</b>	<b>Activité et Performance</b>	<b>6</b>
<b>A.1</b>	<b>Activité et événements significatifs de la période</b>	<b>6</b>
<b>A.1.a</b>	Informations Générales	6
<b>A.1.b</b>	Environnement externe	6
<b>A.1.c</b>	Activité	6
<b>A.2</b>	<b>Synthèse des résultats de Natio Assurance</b>	<b>7</b>
<b>A.2.a</b>	Évolution du Chiffre d'Affaires	7
<b>A.2.b</b>	Évolution du résultat net après impôt	7
<b>A.2.c</b>	Activités d'investissements	7
<b>B.</b>	<b>Système de gouvernance</b>	<b>8</b>
<b>B.1</b>	<b>Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>8</b>
<b>B.1.a</b>	Conseil d'Administration	8
<b>B.1.b</b>	Comités spécialisés du Conseil d'Administration	8
<b>B.1.c</b>	Instances de gouvernance opérationnelle	9
<b>B.1.d</b>	Fonctions clés	9
<b>B.2</b>	<b>Exigences de compétences et d'honorabilité</b>	<b>10</b>
<b>B.3</b>	<b>Système de gestion des risques</b>	<b>11</b>
<b>B.3.a</b>	Cadre global de gestion du risque	11
<b>B.3.b</b>	Processus de gestion des risques clés	11
<b>B.3.c</b>	Processus de gestion des risques	12
<b>B.3.d</b>	Dispositif de gestion des risques	12
<b>B.4</b>	<b>Évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	<b>12</b>
<b>B.5</b>	<b>Système de contrôle interne</b>	<b>12</b>
<b>B.5.a</b>	Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif	13
<b>B.5.b</b>	Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance	13
<b>B.6</b>	<b>Fonction d'audit interne</b>	<b>13</b>
<b>B.6.a</b>	Équipes impliquées dans l'exercice de la fonction d'audit interne au sein de Natio Assurance	13
<b>B.6.b</b>	Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne	14
<b>B.7</b>	<b>Fonction actuarielle</b>	<b>15</b>
<b>B.8</b>	<b>Sous-traitance</b>	<b>15</b>
<b>B.8.a</b>	Activités sous-traitées	15
<b>B.8.b</b>	Gouvernance de sous-traitance	15
<b>B.9</b>	<b>Adéquation du système de gouvernance</b>	<b>16</b>
<b>C.</b>	<b>Profil de risque</b>	<b>17</b>
<b>C.1</b>	<b>Risque de souscription</b>	<b>17</b>
<b>C.1.a</b>	Définition	17
<b>C.1.b</b>	Exposition au risque	17
<b>C.1.c</b>	Concentration	18
<b>C.1.d</b>	Gestion et suivi du risque	18
<b>C.2</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>18</b>
<b>C.2.a</b>	Définition	18

C.2.b	Placements .....	18
C.2.c	Exposition au risque.....	19
C.2.d	Concentration.....	19
C.2.e	Gestion et suivi du risque.....	19
C.2.f	Stress tests et analyses de sensibilité .....	19
<b>C.3</b>	<b>Risque de contrepartie .....</b>	<b>19</b>
C.3.a	Définition .....	19
C.3.b	Exposition au risque.....	20
C.3.c	Concentration.....	20
C.3.d	Gestion et suivi du risque.....	20
<b>C.4</b>	<b>Risque de liquidité .....</b>	<b>20</b>
C.4.a	Définition .....	20
C.4.b	Exposition au risque.....	20
<b>C.5</b>	<b>Risque opérationnel.....</b>	<b>20</b>
C.5.a	Définition .....	20
C.5.b	Expositions aux risques .....	21
<b>D.</b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité.....</b>	<b>22</b>
<b>D.1</b>	<b>Actifs .....</b>	<b>22</b>
D.1.a	Méthode d'évaluation des actifs.....	22
D.1.b	Réconciliation avec les états financiers .....	24
<b>D.2</b>	<b>Passifs.....</b>	<b>24</b>
D.2.a	Provisions techniques .....	24
D.2.a.1	Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II.....	24
D.2.a.2	Réconciliation avec les états financiers .....	25
D.2.a.3	Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques .....	25
D.2.a.4	Risk Margin .....	26
D.2.a.5	Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques .....	26
D.2.b	Autres passifs .....	27
D.2.b.1	Méthodes d'évaluation .....	27
D.2.b.2	Réconciliation avec les états financiers .....	28
D.2.b.3	Méthodes alternatives de valorisation.....	28
D.2.c	Autres informations .....	28
<b>E.</b>	<b>Gestion du Capital .....</b>	<b>29</b>
<b>E.1</b>	<b>Fonds propres .....</b>	<b>29</b>
E.1.a	Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR.....	29
E.1.b	Structure, montant et qualité des fonds propres .....	29
E.1.c	Fongibilité et transférabilité des fonds propres .....	29
E.1.d	Classification des fonds propres hors mesures transitoires.....	29
E.1.e	Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance .....	30
<b>E.2</b>	<b>Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR) .....</b>	<b>30</b>
E.2.a	Montants de SCR et de MCR .....	30
E.2.b	Information sur les données servant au calcul du MCR .....	30
E.2.c	Montant de SCR par module de risque.....	30
E.2.d	Ratios de couverture.....	31
E.2.e	Information sur d'éventuels calculs simplifiés .....	31
E.2.f	Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan (scénario ORSA).....	31

<b>E.2.g</b>	Utilisation des USP .....	31
<b>E.3</b>	<b>Différences entre la formule standard et le modèle interne .....</b>	<b>31</b>
<b>E.4</b>	<b>Montant des non-conformités avec MCR et SCR .....</b>	<b>31</b>
<b>F.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>32</b>
<b>F.1</b>	<b>Définition des familles de risques.....</b>	<b>32</b>
<b>F.2</b>	<b>Quantitative Reporting Templates – QRT.....</b>	<b>33</b>
<b>F.2.a</b>	Bilan - S.02.01.02.01 .....	33
<b>F.2.b</b>	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.01 .....	35
<b>F.2.c</b>	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.02.....	36
<b>F.2.d</b>	Provisions techniques vie et santé SLT - S.12.01.02 .....	37
<b>F.2.e</b>	Provisions techniques non-vie - S.17.01.02.....	38
<b>F.2.f</b>	Sinistres payés non-vie - S.19.01.21.01 .....	39
<b>F.2.g</b>	Meilleures estimations provisions pour sinistres non-vie - S.19.01.21.02 .....	40
<b>F.2.h</b>	Fonds propres - S.23.01.01 .....	41
<b>F.2.i</b>	Capital de Solvabilité Requis de base (SCR) - S.25.01.21 .....	42
<b>F.2.j</b>	Minimum de capital requis (MCR) - S.28.01.01 .....	43

## SYNTHESE

Le présent rapport dit rapport sur la solvabilité et la situation financière (« *Solvency and Financial Conditions Report* ») se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité II au titre de l'exercice 2022 présentés le 27 mars 2024 au Conseil d'Administration.

Les exigences relatives au rapport sur la solvabilité et la situation financière sont précisées dans les Actes délégués, adoptés le 10 octobre 2014 par la Commission Européenne. Ils fournissent des détails sur le contenu, la structure et les modalités de mise à disposition des rapports :

- Art. 304 à 306 : Éléments d'informations, Importance relative et Rapport au contrôleur sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- Art. 307 : Activité et résultats
- Art. 308 : Système de gouvernance
- Art. 309 : Profil de risque
- Art. 310 : Valorisation à des fins de solvabilité
- Art. 311 : Gestion du capital

Les données sont présentées en millions d'euros.

## A. Activité et Performance

### A.1 Activité et événements significatifs de la période

#### A.1.a Informations Générales

Natio Assurance est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital social de 17 136 000 euros, dont l'unique actionnaire est BNP Paribas Cardif ; son siège social se situe 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les comptes de Natio Assurance sont audités par les Commissaires aux comptes mentionnés ci-après :

##### COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Deloitte & Associés

185C avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Natio Assurance est une entité supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest à Paris.

#### A.1.b Environnement externe

Le déclenchement d'une invasion armée de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a eu des répercussions à l'échelle internationale. Au-delà des pertes de vies humaines et de la crise humanitaire qu'elle a d'ores et déjà engendrées, cette guerre a fragilisé la reprise économique post-pandémie.

Depuis 2022, les tensions sur les prix de l'énergie et de l'alimentation, ainsi que les risques de pénurie pèsent sur la conjoncture de pays fragilisés par la pandémie.

Les premiers mois de l'année 2023 ont été marqués par la persistance d'une inflation élevée dans les différentes zones économiques, les politiques monétaires restrictives des banques centrales faisant progressivement leurs effets sur l'économie réelle. Les données macro-économiques ont été dynamiques une bonne partie de l'année avant de s'infléchir vers le quatrième trimestre. Les anticipations de fort ralentissement économique pourraient laisser la place à un atterrissage en douceur pour 2024 sous réserve d'une baisse des taux directeurs des banques centrales courant 2024.

Le monde doit aussi faire face au changement climatique dont l'impact au niveau de la France se traduit par des épisodes successifs de sécheresse et d'inondations ainsi que par des tempêtes intenses, telles que Ciaran en novembre 2023.

#### A.1.c Activité

L'exercice social commence le 1er janvier 2023 et finit le 31 décembre 2023.

Natio Assurance est une filiale à 100% de BNP Paribas Cardif moins une action détenue par Cardif Assurances Risques Divers. Natio Assurance est originellement le fruit d'un partenariat entre BNP Paribas et AXA France. Le 17 novembre 2016, le groupe BNP Paribas a notifié à AXA France sa volonté de mettre fin à l'accord de partenariat les liant dans la co-entreprise Natio Assurance, et a procédé au rachat de la part d'AXA le 29 juin 2018.

Les portefeuilles détenus par Natio Assurance ont été transférés à Cardif IARD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sont réassurés à 100% par Natio Assurance. Ces portefeuilles ont depuis été résiliés.

L'activité de Natio Assurances consiste donc exclusivement à réassurer un portefeuille en run-off où seule perdure la gestion des sinistres encore en cours.

## A.2 Synthèse des résultats de Natio Assurance

### A.2.a Évolution du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires (primes émises) brut de réassurance s'élève à -0.2M€ en 2023 contre -0,3M€ en 2022, ce montant négatif correspond à des annulations de primes.

<i>En millions d'euros, brut de réassurance, au</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Automobile	-0,2	0,0
Dommages aux biens	-0,0	-0,3
Autres	0,0	0,0
<b>Total des primes émises</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,3</b>

### A.2.b Évolution du résultat net après impôt

Le résultat net après impôt se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat technique	18,2	23,2
Résultat non technique (hors IS)	6,0	7,5
Charge d'impôt des sociétés	-2,2	-8,2
<b>Résultat net après impôt</b>	<b>22,0</b>	<b>22,4</b>

### A.2.c Activités d'investissements

Au 31 décembre 2023, l'allocation d'actifs de Natio Assurance en valeur comptable est la suivante :

<i>En millions d'euros, valeur nette comptable au</i>	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Obligations d'entreprises	98,7	55%	117,5	49%
Obligations d'Etat/supranationales	64,7	36%	73,2	31%
Fonds Actions	8,3	5%	9,9	4%
Fonds à allocations d'actifs	-	0%	-	0%
Fonds de dettes	1,0	1%	1,0	0%
Fonds Monétaires	7,2	4%	37,7	16%
Produits dérivés	0,4	0%	0,2	0%
Trésorerie et équivalent trésorerie	-2,2	-1%	-0,3	0%
<b>Total Actifs</b>	<b>178,1</b>	<b>100%</b>	<b>239,2</b>	<b>100%</b>

## B. Système de gouvernance

---

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Conseil d'Administration

##### Composition

Natio Assurance est une société anonyme à Conseil d'Administration au sein de laquelle les fonctions de Président et de Directrice Générale sont dissociées.

##### Rôle & Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration suit la bonne marche de l'entreprise et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent, notamment les décisions à caractère stratégique.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité de la nomination et de la cessation des fonctions des Dirigeants Effectifs dont il supervise l'action. Il peut procéder ou faire procéder aux contrôles et vérifications du dispositif de gouvernance qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Le Conseil d'Administration revoit les stratégies et politiques régissant la prise des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, ainsi que leur gestion et leur suivi. Il approuve les différents rapports exigés ainsi que les politiques écrites, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Le Conseil se réunit au minimum deux fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de la Société l'exigent.

Les administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées.

Le Conseil d'administration désigne un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Vice-président préside le Conseil en cas d'absence du Président.

#### B.1.b Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose du droit de créer des comités ad hoc qui se verront assigner des missions spécifiques et devront rapporter directement à ce dernier. Le Conseil d'Administration dispose également du pouvoir de modifier lesdits comités (i.e. supprimer des comités existants, modifier le fonctionnement de certains comités, etc.).

En application des dispositions du Code de Commerce, les compagnies d'assurances sont tenues de se doter d'un comité spécialisé agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Toutefois, les sociétés disposant d'un autre organe exerçant les missions de ce comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration et de rendre publique sa composition, sont exemptées de cette obligation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> 4° de l'article L 823-20 du Code de commerce

En conséquence, au sein de Natio Assurance, les missions attribuées au comité spécialisé sont exercées par le Conseil d'Administration de cette société.

Ainsi, le Conseil d'Administration exerce les fonctions du comité d'audit et des risques à l'occasion de ses réunions, au sein desquelles sont traités séparément les sujets relevant du comité spécialisé.

### Comité d'audit et des risques

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- garantir le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- examiner les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés ;
- examiner le processus de contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes (comptes annuels et les cas échéant comptes consolidés) ;
- garantir l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés pour désignation à l'assemblée générale ;
- examiner le cadre de l'appétence au risque, suivre son implémentation sur les risques assurantiels et opérationnels ;
- examiner la Cartographie des risques de Natio Assurance.

Comme décrit ci-dessus, le Conseil d'Administration exerce le rôle du Comité d'audit et des risques.

### B.1.c Instances de gouvernance opérationnelle

La gouvernance managériale de Natio Assurance est organisée sous la responsabilité de la Directrice Générale de la Société. Elle s'appuie sur les instances de gouvernance opérationnelle décrites ci-après et un système de délégation de pouvoirs généraux.

Le Comité Exécutif assiste la Directrice Générale et constitue l'instance supérieure de pilotage exécutif et de coordination de Natio Assurance. Il se réunit pour échanger des informations pertinentes et débattre des orientations pour le pilotage de la société. Il débat des orientations stratégiques avant de les soumettre au Conseil d'Administration. Il suit les résultats et les équilibres financiers de la société ainsi que les plans d'action à mettre en œuvre.

Le responsable de l'audit interne peut être invité en tant que de besoin.

### B.1.d Fonctions clés

La réglementation Solvabilité II telle que déclinée au sein de BNP Paribas Cardif définit les quatre fonctions clés suivantes :

La **fonction de Gestion des risques** assiste le Conseil d'Administration et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques, elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par la Direction Générale et approuvée par le

Conseil d'Administration. Elle rend compte des expositions aux risques et seconde le Conseil d'Administration dans sa prise de décision stratégique en l'éclairant sur les questions relatives à la gestion des risques. La fonction clé de gestion des risques est également en charge de la supervision des modèles. Enfin la fonction gestion des risques est en charge de l'ORSA ainsi que de la production des reportings réglementaires de solvabilité.

La **fonction Conformité** a pour mission générale de donner aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'Administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués. Elle vérifie notamment la conformité de Natio Assurance au regard des réglementations LAB/LFT et veille à l'application des règles de conformité applicables au Groupe BNP Paribas.

La **fonction Audit** est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance.

La **fonction Actuarielle** a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour leur détermination, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, de superviser ce calcul, de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, d'informer le Conseil d'Administration sur la fiabilité et le caractère approprié du calcul des provisions techniques et de contribuer au système de gestion des risques.

Tout comme les Dirigeants Effectifs, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit se conformer à une revue de son honorabilité, de son expérience et de sa compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») lors de leur nomination ou de leur renouvellement.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés ont un droit d'accès direct au Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise. Les responsables des Directions des risques et Conformité Natio Assurance ont un double rattachement hiérarchique envers la Direction Générale et les responsables des fonctions correspondantes du Groupe BNP Paribas Cardif. Cette organisation contribue à renforcer l'indépendance de ces fonctions et l'homogénéité des dispositifs au sein du Groupe d'assurance. En cas de désaccord entre la Direction Générale de Natio Assurance et le responsable de la fonction concernée, l'arbitrage serait rendu par le Conseil d'Administration.

Les responsables des fonctions clés sont également invités, à minima une fois par an, à intervenir en Conseil d'Administration sur les problématiques de risques associées à leur fonction.

## B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les Dirigeants Effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises.

Les **Dirigeants Effectifs** sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse de risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Au-delà des compétences relatives à leur champ d'expertise, **les responsables des fonctions clés** doivent disposer des compétences humaines et managériales nécessaires à la direction de leur fonction. Ils ont notamment toute capacité à vulgariser les connaissances afin de communiquer aux Dirigeants Effectifs et aux membres du Conseil d'Administration les éléments pertinents.

Les Dirigeants Effectifs et les responsables des fonctions clés de Natio Assurance possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de Natio Assurance en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

## B.3 Système de gestion des risques

### B.3.a Cadre global de gestion du risque

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la Société. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la Société, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

### B.3.b Processus de gestion des risques clés

La fonction clé gestion des risques exerce un 2<sup>nd</sup> regard sur les risques de crédit, de marché, de souscription et sur les risques opérationnels. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et des pratiques opérationnelles ainsi que de leur conformité dans leur ensemble à l'appétence au risque proposée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Ainsi, les missions permanentes de la fonction clé gestion des risques consistent notamment à formuler des recommandations sur les politiques de risques de la société (concernant le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la liquidité, la concentration, la gestion du risque opérationnel et la réassurance), à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques.

Le responsable de la fonction clé gestion des risques fait partie des membres permanents des Comités de Souscription, des Comités de Suivi des Engagements et des Comités Techniques ; il participe donc à l'approbation des décisions de souscription et accède à l'ensemble des études de risques effectuées par la Direction du Pilotage Economique à laquelle l'actuariat est rattaché. Cette collaboration permet de donner de la visibilité à la fonction clé gestion des risques sur les méthodes et modèles d'évaluation des risques ainsi que sur les limites de risques, et d'alimenter sa vision globale et prospective des risques.

Le responsable de la fonction clé gestion des risques a la responsabilité de conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur la gouvernance, les politiques et la stratégie de gestion des

risques. Il est un membre des comités d'approbation des risques de niveau Direction Générale et porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement les risques de la Société en application du principe du « second regard ». Il fait partie intégrante du système de contrôle interne (cf. B.5).

Le cadre de gestion des risques s'articule autour de processus clés pour la fonction clé gestion des risques, et autour de familles de risques dont la gestion opérationnelle peut être effectuée par d'autres directions, mais sur lesquelles s'exerce le second regard de la fonction clé gestion des risques.

### B.3.c Processus de gestion des risques

Le responsable de la fonction clé gestion des risques est garant de la démarche globale de gestion des risques et concentre ses efforts sur la surveillance de l'appétit aux risques et l'ORSA.

### B.3.d Dispositif de gestion des risques

La stratégie des risques Natio Assurance s'appuiera sur un processus à la fois qualitatif et quantitatif pour définir les niveaux de risques maximum à court, moyen et long terme que l'entreprise est prête à prendre dans le cadre de la gestion d'une activité en *run-off*.

#### Famille de risque

Pour gérer de manière efficiente les divers domaines de risques liés aux activités de l'entreprise, le cadre de gestion des risques de Natio Assurance se basera sur les familles de risques suivantes :

- Familles de risques élémentaires :
  - Risque de marché ;
  - Risque de souscription ;
  - Risque de crédit ;
  - Risque opérationnel ;
  - Risque stratégique, qui est directement supporté par le Conseil d'Administration.

Document de référence : Définition des familles de risques (cf. [Annexe F.1](#))

## B.4 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, *Own Risk And Solvency Assessment* (Évaluation Interne du Risque et de la Solvabilité), est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage des risques et à l'information qui en est faite.

## B.5 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Natio Assurance a été revu au regard de la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, et afin de refléter les orientations stratégiques d'une activité de réassurance en *run-off*.

Plus spécifiquement, la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel de Natio Assurance a été adaptée pour respecter les dispositions réglementaires issues de la Directive Solvabilité 2 et les normes et les grands principes organisationnels du groupe BNP Paribas.

### B.5.a Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif

La Direction Générale du groupe BNP Paribas Cardif a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixée à ce titre soient bien atteints.

La politique de Contrôle Interne et de gestion du risque opérationnel de BNP Paribas Cardif, déclinée sur la base de la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne. La politique rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque chez les collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois et règlements et aux politiques internes.

La politique fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Audit Interne, Juridique et Risque notamment) opèrent de manière indépendante.

### B.5.b Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance

Natio Assurance a été mise en *run-off*, les portefeuilles d'assurance directe ont été transférés à Cardif IARD et sont désormais réassurés par Natio Assurance. Natio Assurance n'intervient plus désormais qu'en tant que réassureur de Cardif IARD.

Les politiques de risque de Natio Assurance sont revues annuellement afin d'être mises en cohérence avec la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, refléter les nouvelles orientations stratégiques, et l'organisation mise en place. La politique de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Les processus financiers de Natio Assurance sont ainsi limités à la centralisation des écritures de comptabilité technique de réassurance issues des systèmes Cardif IARD et de la comptabilité technique des actifs financiers tenue par BNP Paribas Securities Services ainsi que la tenue de la comptabilité générale.

## B.6 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est en charge du contrôle périodique de Natio Assurance. Elle a pour objectif de donner à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

### B.6.a Équipes impliquées dans l'exercice de la fonction d'audit interne au sein de Natio Assurance

La couverture d'Audit Interne des activités de Natio Assurance est assurée par l'équipe d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, mutualisée au sein du GIE BNP Paribas Cardif pour

l'ensemble des entités du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif exerçant en France. A ce jour, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, remplit par la même occasion la fonction de Responsable de la fonction clé d'Audit Interne pour Natio Assurance.

Ponctuellement, les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas (Inspection Centrale) peuvent réaliser des missions sur le domaine d'intervention de Natio Assurance, soit à la demande de l'Audit Interne du GIE BNP Paribas Cardif du fait de leurs spécialités (informatique, comptabilité, opérations de marché et modèles, missions spéciales ou missions portant sur des thématiques transverses du Groupe BNP Paribas, etc.), soit de leur propre initiative sous mandat de l'actionnaire exclusif du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif.

De même, les équipes d'Audit Interne de MATMUT peuvent réaliser des missions d'audit à la demande du Management de Natio Assurance ou de son Conseil d'Administration, en raison notamment de leur expertise technique. Les collaborateurs impliqués dans les missions d'audit interne n'interviennent en aucun cas dans le dispositif de contrôle permanent de Natio Assurance. Ils sont soumis au code de déontologie de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*), et doivent plus particulièrement veiller à appliquer ses principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité, et de compétence.

En particulier, les auditeurs internes et inspecteurs :

- doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et dans la restitution de leurs travaux à la Direction Générale et aux audités ;
- ne peuvent procéder directement à des actes de gestion opérationnelle ;
- veillent à respecter le secret professionnel tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur de Natio Assurance.

### **B.6.b Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne**

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne est le représentant désigné auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme étant chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions du Contrôle Périodique pour les activités contrôlées par Natio Assurance.

Sa nomination au titre de la fonction clé d'Audit Interne de Natio Assurance est réalisée par le Conseil d'Administration de Natio Assurance sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, cette nomination étant ensuite soumise à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Responsable de la Fonction Clé d'Audit Interne est rattaché à la fois :

- à la Directrice Générale (Dirigeant Effectif) du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif ;
- à l'Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas, ou à l'un de ses Adjoints directs.

Par ailleurs, il rapporte à la Directrice Générale de Natio Assurance pour les éléments ayant trait aux activités d'audit interne réalisées sur le périmètre de Natio Assurance. Le double rattachement implique un principe de codécision entre la Direction Générale BNP Paribas Cardif et la Direction de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas sur les sujets majeurs de gestion de l'activité d'Audit Interne. Les éventuels cas de désaccord pourront être escaladés pour décision :

- au Conseil d'Administration du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif pour les sujets concernant le Groupe d'Assurance dans son ensemble ;
- au Conseil d'Administration de Natio Assurance pour les sujets concernant exclusivement les activités contrôlées par Natio Assurance.

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne informe, dans les meilleurs délais, la Direction Générale de Natio Assurance de toute défaillance majeure du système de contrôle interne identifiée par la fonction clé d'Audit Interne et impactant les activités de Natio Assurance. Il reporte par ailleurs périodiquement (au minimum une fois par an) au Conseil d'Administration de Natio Assurance et peut, de sa propre initiative, informer directement ce Conseil d'Administration de l'absence éventuelle de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

## B.7 Fonction actuarielle

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35 et intègrent notamment :

- la vérification de la bonne évaluation des provisions techniques : coordination du calcul, analyse du caractère approprié des méthodes, modèles et hypothèses, analyse de la suffisance et de la qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques ;
- la communication à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (« AMSB » dans son acronyme anglais).

Ces missions sont réalisées dans le cadre des activités de clôtures comptables et prudentielles, et de gestion de portefeuille. La fonction actuarielle a donc, dans le cadre de ses responsabilités, une vision des risques de provisionnement, des processus de clôtures comptable et prudentielle, ainsi que du suivi du risque sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

Par ailleurs, la gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif prévoit des reportings par ligne de métiers au Groupe (Actuariat produit, Réassurance, Actuariat inventaire) permettant un double contrôle sur l'ensemble des activités du périmètre de la Fonction Actuarielle.

## B.8 Sous-traitance

### B.8.a Activités sous-traitées

Natio Assurance a externalisé les activités Juridique, Comptabilité Générale, Gestion d'Actifs, à BNP Paribas Cardif et les activités de Risk Management, Conformité, Actuariat et Contrôle de gestion à Cardif IARD.

### B.8.b Gouvernance de sous-traitance

Natio Assurance a décliné sa politique d'externalisation en respectant les principes de la politique d'externalisation de BNP Paribas Cardif.

Cette politique est conforme aux exigences de la réglementation assurantielle et aux principes directeurs de la Politique du Groupe BNP Paribas sur l'Externalisation.

## B.9 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Cardif IARD, s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité ainsi que sur une supervision adéquate assurée par le Conseil d'Administration.

## C. Profil de risque

Le SCR (*Solvency Capital Requirement*) représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs bicentennaires (*Value at Risk* à 99,5%) après prise en compte de la corrélation entre les risques

Le SCR de Natio Assurance est évalué grâce à la formule standard proposée par l'EIOPA. Il correspond à la somme du BSCR net (*Basic SCR*), du SCR opérationnel, et de l'ajustement par l'impôt. Le BSCR est basé sur une approche appelée « *bottom-up* », c'est-à-dire que son calcul est divisé en modules de risque, eux-mêmes divisés en sous-modules. Les exigences de capital au titre de chacun des différents risques sont agrégées via une matrice de corrélation.

Les éléments présentés dans ce chapitre abordent la nature des risques auxquels Natio Assurance peut être exposée.

La typologie des risques retenue par Natio Assurance est présentée selon les principales catégories suivantes :

- Risque de souscription,
- Risque de marché,
- Risque de contrepartie,
- Risque opérationnel,
- Autres risques.

### C.1 Risque de souscription

#### C.1.a Définition

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations et de la fréquence et de l'importance des événements de sinistralité.

#### C.1.b Exposition au risque

Le SCR Souscription s'élève à 13,2M€ au 31 décembre 2023, contre 16,8M€ en 2022.

En millions d'euros, montant net, au	31 décembre 2023	31 décembre 2022
SCR Souscription Vie	0,6	0,4
SCR Souscription Santé	0,4	0,7
SCR Souscription Non Vie	13,2	16,8
<b>SCR SOUSCRIPTION APRES DIVERSIFICATION</b>	<b>13,2</b>	<b>16,8</b>

Le module le plus significatif en capital est le SCR de Souscription Non Vie (91% du module avant diversification), en raison du poids de l'exposition au risque de réserves.

Le SCR de Souscription Santé est principalement composé du SCR Primes et Réserves Santé Similaire à la Non Vie sur les garanties de frais médicaux et de protection du revenu. Il représente 4% du SCR de Souscription.

Le SCR Vie concerne les rentes découlant de l'activité Non Vie de Natio Assurance et représente 5% du SCR de Souscription.

### C.1.c Concentration

Les contrats d'assurance ont été souscrits par les agences BNP Paribas réparties sur tout le territoire français. Les localisations des risques suivent la répartition des agences, ils sont relativement concentrés dans les grandes zones urbaines dont la région parisienne.

### C.1.d Gestion et suivi du risque

#### Gestion et réduction du risque

Natio Assurance exerce uniquement une activité de réassurance en *run-off* et ne dispose pas de salariés en propre. Les portefeuilles transférés chez Cardif IARD apparaissent en reflet chez Natio Assurance du fait de la réassurance en quote part à 100%.

Natio Assurance s'appuie donc sur les équipes Actuariat de Cardif IARD pour le suivi du risque de souscription et les calculs techniques.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. En 2023 Natio n'a pas souscrit de nouveaux programmes de réassurance, en l'absence d'exposition.

#### Suivi du risque

Le suivi périodique du risque de provisionnement repose sur les travaux d'arrêté des comptes, la revue des dossiers de sinistres graves et l'ensemble des travaux menés par Cardif IARD pour le compte de Natio assurance.

## C.2 Risque de marché

### C.2.a Définition

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

### C.2.b Placements

Natio Assurance dispose de 179,4 M€ de placements (y compris trésorerie) en valeur de marché.

En millions d'euros au	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur de marché	%	Valeur de marché	%
Obligations	157,2	88%	185,8	76%
Fonds collectifs	24,4	14%	57,2	24%
Dépôts	-2,2	-1%	-0,3	0%
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>179,4</b>	<b>100%</b>	<b>243,0</b>	<b>100%</b>

### C.2.c Exposition au risque

Le SCR de marché s'élève à 12,7M€ au 31 décembre 2023.

Le portefeuille de Natio Assurance est principalement composé d'obligations (87% du portefeuille).

Les principaux risques de marché sont :

- le risque action représentant 35% du risque de marché (exposition fonds collectifs).
- le risque de spread, représentant 31% du risque de marché avant diversification.
- le risque de taux représentant 20% du risque de marché avant diversification.

Natio Assurance est exposé au risque de change en 2023 à hauteur de 1,1M€ car certains actifs présents dans les fonds collectifs sont émis dans une autre devise que l'euro.

### C.2.d Concentration

Le SCR du risque de concentration au 31 décembre 2023 est de 1,5M€.

### C.2.e Gestion et suivi du risque

#### Gestion et réduction du risque

Natio Assurance a délégué la gestion financière de ses actifs à la Direction de Gestions d'Actifs (DGA) de BNP Paribas Cardif. Une convention de gestion a été établie entre Natio Assurance et la DGA. Elle délègue à BNP Paribas Cardif la gestion des actifs de Natio Assurance (choix, réalisation des investissements et suivi), dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'investissement définie par BNP Paribas Cardif.

#### Suivi du risque

La DGA réalise mensuellement un document de reporting comprenant notamment la répartition des actifs, le suivi des contraintes et le calcul de la performance sur le portefeuille. Afin d'effectuer une revue de l'activité, un suivi trimestriel est organisé avec la DGA.

### C.2.f Stress tests et analyses de sensibilité

Dans le cadre du processus ORSA 2023, un stress financier a été effectué sur le portefeuille d'actifs dont le résultat n'est pas de nature à remettre en cause le respect du ratio de solvabilité.

## C.3 Risque de contrepartie

### C.3.a Définition

Le risque de contrepartie est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées aux effets du changement de la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel la société est exposée. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles la société détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, solde de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit d'actifs et le risque de crédit de passifs.

### C.3.b Exposition au risque

Le SCR de contrepartie s'élève à 0,5M€ au 31 décembre 2023, en hausse par rapport à fin 2022.

Le type 1 représente 63% du SCR de contrepartie avant diversification et concerne principalement la réassurance externe.

La contribution du risque de contrepartie au SCR de Natio Assurance décroît sur la durée de projection en lien avec le *run-off*.

### C.3.c Concentration

L'exposition de Natio Assurance au 31 décembre 2023 est diversifiée sur des contreparties dont les montants restent limités.

### C.3.d Gestion et suivi du risque

Le portefeuille accepté de Natio Assurance est réassuré, sur les exercices 2019-2022 par un ensemble de réassureurs externes à travers un programme commun avec Cardif IARD et via un programme solo pour les exercices 2018 et antérieurs. La gouvernance BNP Paribas Cardif a été appliquée lors des choix de réassureurs suivant des règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie.

## C.4 Risque de liquidité

### C.4.a Définition

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidités futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, en raison de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

### C.4.b Exposition au risque

Le risque de liquidité de Natio Assurance est faible au 31 décembre 2023, compte tenu du profil de liquidité des actifs.

## C.5 Risque opérationnel

### C.5.a Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'événements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces événements extérieurs comprennent les événements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

### C.5.b Expositions aux risques

Le montant du SCR lié au risque opérationnel s'élève à 2,5M€.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des provisions techniques	2,5	3,1
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des primes acquises	-0,0	0,0
<b>MONTANT TOTAL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS LIE AU RISQUE OPERATIONNEL</b>	<b>2,5</b>	<b>3,1</b>

La formule factorielle est basée sur un maximum entre un calcul sur primes et un calcul sur provisions brutes de réassurance. Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, le résultat sur provisions domine car il n'y a plus de primes.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Natio Assurance établit le bilan sous Solvabilité II conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, c'est-à-dire principalement en valeur de marché<sup>2</sup>.

### D.1 Actifs

L'actif du bilan de Natio Assurance au 31 décembre 2023 se compose de la façon suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Référence	Bilan Solvabilité I	Reclassement	Bilan Solvabilité II
Frais d'acquisition reportés	A	-	-	-
Impôts différés actifs	B	-	-	-
Placements financiers	C	180,3	1,6	181,9
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	D	31,7	-7,9	23,8
Créances nées d'opérations de réassurance	E	2,2	-	2,2
Autres créances (hors assurance)		7,4	-	7,4
Trésorerie et équivalent trésorerie		0,3	-	0,3
Autres actifs		0,3	-	0,3
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>222,4</b>	<b>-6,4</b>	<b>216,0</b>

#### D.1.a Méthode d'évaluation des actifs

Les lettres A à E renvoient aux méthodes d'évaluation décrites ci-dessous. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes de valorisation retenues pour la préparation des états financiers.

Conformément à l'Article 75 a) de la Directive, les actifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

#### A. Frais d'acquisition reportés

La part non imputable à l'exercice des frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance est portée à l'actif du bilan comptable de la Société. Ces frais d'acquisition ne sont pas reportés dans le cadre de Solvabilité II.

Il n'y a plus de frais d'acquisition reportés chez Natio Assurance.

#### B. Impôts différés actifs

Les impôts différés sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.5.a (Autres informations). Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

<sup>2</sup> Le bilan SII est comparé au Bilan SI qui est un bilan de passage entre la valeur statutaire et la valeur économique. Le bilan SI est retraité de certains comptes non valorisés en vision prudentielle (comptes de régularisation passif) et de certaines positions reclassées à l'actif et au passif pour permettre le passage vers la vision SII.

Natio Assurance n'affiche pas d'impôts différés actifs, les impôts différés passifs étant affichés net d'impôts différés actifs.

### C. Placements financiers

Les actifs financiers sont classés à l'actif du bilan selon les Codes Complémentaires d'Identification (codes CIC selon l'acronyme anglais) définis par l'EIOPA.

La valeur de marché des actifs financiers est déterminée en utilisant, soit des prix obtenus directement à partir de données de marché, soit des prix résultant des techniques de valorisation.

### D. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques cédées S1 s'élèvent à 31,7M€. La méthode d'évaluation des provisions techniques cédées suit les mêmes principes que les provisions techniques décrites au paragraphe D.2.a.

### E. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces créances ont une échéance à moins d'un an. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, corrigée éventuellement d'une provision pour tenir compte de la qualité de crédit propre à la contrepartie.

Le portefeuille Natio étant en *run-off*, il n'y a plus de créances nées d'opérations d'assurance mais uniquement des créances nées d'opérations de réassurance.

### D.1.b Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre le total de l'actif dans la colonne « Bilan Solvabilité I » et celui en Solvabilité II se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros,</i>	<i>Référence</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Mise en juste valeur des actifs financiers	C	1,6	2,8
Evaluation des passifs d'assurance selon Solvabilité II et élimination des frais d'acquisition reportés	A et D	-7,9	-7,2
Compensation des actifs d'impôts différés	B	-	-
<b>Autres</b>		-	-
<b>Total des retraitements</b>		<b>-6,4</b>	<b>-4,4</b>

Ces reclassements au sein du bilan portent uniquement sur les reclassements des actifs financiers et des provisions.

## D.2 Passifs

Le passif de Natio Assurance au 31 décembre 2023 se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2023</i>	<b>Bilan Solvabilité I</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Bilan Solvabilité II</b>
Capital social, Primes	27,4	-	27,4
Provisions techniques brutes (yc RM)	161,3	-62,0	99,4
Réserve de réconciliation	23,9	30,0	53,9
Impôts différés passif	-	3,3	3,3
Résultat de l'exercice	-	22,0	22,0
Autres passifs	9,8	0,3	10,1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>222,4</b>	<b>-6,4</b>	<b>216,0</b>

### D.2.a Provisions techniques

#### D.2.a.1 Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II

<i>En millions d'euros, au</i>	<b>31 décembre 2023</b>			<b>31 décembre 2022</b>		
	<b>BEL - Meilleure estimation des passifs</b>	<b>Marge pour risque</b>	<b>Total</b>	<b>BEL - Meilleure estimation des passifs</b>	<b>Marge pour risque</b>	<b>Total</b>
Non Vie (hors santé)	82,0	7,5	89,5	100,1	7,8	108,0
Santé similaire à la non vie	0,9	0,2	1,0	1,7	0,3	2,0
Vie (hors santé, indexés et unités de comptes)	8,5	0,3	8,8	5,7	0,2	5,9
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>91,4</b>	<b>8,0</b>	<b>99,4</b>	<b>107,6</b>	<b>8,2</b>	<b>115,8</b>

Le BEL brut de réassurance de Natio s'établit à 91,4M€ au 31 décembre 2023. La marge pour risque s'élève à 8M€ au 31 décembre 2023.

### D.2.a.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart de valorisation des provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque entre le bilan social et le bilan prudentiel s'élève à 62M€.

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provision technique brute - Non vie hors santé	146,5	89,5
Provision technique brute - Santé similaire à la non vie	3,7	1,0
Provision technique brute - Vie (hors santé, UC ou indexés)	11,2	8,8
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>161,3</b>	<b>99,4</b>

### D.2.a.3 Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques

Conformément à l'Article 75 b) de la Directive, les passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les provisions techniques représentent la somme de la meilleure estimation du passif, « *Best Estimate of the Liabilities* » (*BEL*), et de la marge pour risque « *Risk Margin* » (*RM*).

Le BEL correspond à la valeur probable des flux du portefeuille au 31 décembre 2023, actualisés avec la courbe des taux sans risque.

#### Best Estimates de sinistres – bruts et cédés

##### Groupes de risques homogènes

Les calculs de Best Estimates sont réalisés par groupe de risques homogènes. Les méthodes retenues dépendent des Groupes de Risques Homogènes.

##### Frais

Le Best Estimate de sinistres inclut :

- Les Frais de gestion de sinistres : un taux de frais, estimé à partir de données marché et des anciens exercices est appliqué aux provisions de sinistres hors frais ;
- Les frais de gestion des placements : le taux de frais de gestion des placements est calibré à partir du compte de résultat 2023 et est appliqué aux montants de projection par maturité.

##### Cessions

Les Best Estimates de sinistres cédés sont évalués à partir des BE de sinistres. Un calcul d'ajustement pour défaut moyen des réassureurs a été réalisé.

#### Best Estimates de primes – bruts et cédés

La limite des contrats inclut uniquement les contrats en cours au 31 décembre 2023 représentés par les PPNA. Il n'y a plus de contrats en cours, ni de PPNA pour Natio Assurance. Au 31 décembre 2023, le BEL de primes brut de Natio est nul.

### Best Estimate de rentes – bruts et cédés

Le calcul du Best Estimate de rentes brut de réassurance est réalisé tête par tête sans simplification.

Un taux de frais de gestion des placements a été appliqué aux Best Estimates projetés par maturité. Le taux a été calibré à partir des chiffres comptables.

### Actualisation

Pour actualiser les flux de sinistres, la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA est utilisée. L'ajustement de volatilité *Volatility Adjustment* (VA) n'est pas utilisé.

Natio Assurance a fait le choix de ne pas retenir de mesures transitoires.

#### D.2.a.4 Risk Margin

La marge pour risque est calculée en utilisant la « méthode 2 » des simplifications proposées dans l'orientation 61 des Orientations sur la valorisation des provisions techniques (EIOPA-BoS-14/166). Cette méthodologie se fonde sur la projection des sous-modules de risque en proportion de certains indicateurs appelés « drivers ».

#### D.2.a.5 Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques

Les principaux facteurs d'incertitude identifiés sur les provisions techniques sont :

- Les sinistres complexes et longs constituent une part de plus en plus importante des provisions du fait du *run-off* de ces portefeuilles.
- Le contexte réglementaire (convention IRSI, réforme RC), le contexte social (émeutes) et économique (taux et inflation) peuvent engendrer de l'incertitude sur les paramètres économiques et donc sur les provisions techniques.

## D.2.b Autres passifs

Les autres passifs de Natio Assurance au 31 décembre 2023 se composent de la façon suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Référence	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques		0,0	0,0
Provisions pour retraite et autres avantage		0,3	0,3
Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs	A	2,5	2,5
Impôts différés passifs	B	-	3,3
Produits dérivés - Passifs	C	-	0,3
Dettes envers les établissements de crédits		2,6	2,6
Dettes nées d'opérations d'assurance	D	-	-
Dettes nées d'opération de réassurance	D	1,5	1,5
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	E	2,5	2,5
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		0,3	0,3
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>		<b>9,8</b>	<b>13,3</b>

### D.2.b.1 Méthodes d'évaluation

Les notes A à E renvoient aux méthodes d'évaluation des autres passifs décrites ci-dessous.

Conformément à l'Article 75 de la Directive, les autres passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes retenues pour la préparation des états financiers.

#### A. Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs

Le poste « Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires » correspond principalement au dépôt en espèces constitué dans le cadre de la réassurance de Natio Assurance.

#### B. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs sont déterminés suivant la méthode décrite dans les autres informations, au paragraphe D.2.c.

#### C. Produits dérivés passifs

Encadrée par la convention de gestion, cette modalité de couverture vise à protéger le rendement contre le risque de baisse des actions. La valorisation est inversement corrélée à la baisse des marchés actions.

## D. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance correspondent principalement aux courants de réassurances interne et externe.

## E. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes comprennent principalement des appels de fonds et les factures émises par le GIE BNP Paribas Cardif.

### D.2.b.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre les autres passifs Solvabilité I et Solvabilité II s'explique principalement par les écarts de valorisations des provisions techniques.

### D.2.b.3 Méthodes alternatives de valorisation

Les dépôts (autres que ceux assimilables à de la trésorerie) sont évalués à leur valeur nominale, qui correspond à la juste valeur pour ce type de passif.

## D.2.c Autres informations

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les crédits d'impôts et déficits fiscaux reportables sont reconnus et évalués conformément aux normes IFRS.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementation fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs sont constatés au bilan s'il peut être démontré que des profits taxables futurs pourront les absorber dans un délai raisonnable.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement si :

- Ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.
- Il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible.

## E. Gestion du Capital

### E.1 Fonds propres

#### E.1.a Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR

Les objectifs de la politique de gestion du capital de Natio Assurance visent à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

#### E.1.b Structure, montant et qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles s'élèvent à 81,3M€ au 31 décembre 2023 et se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social + primes d'émission	27,4	27,4
Réserve de réconciliation	53,9	73,7
<b>TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES</b>	<b>81,3</b>	<b>101,1</b>

Natio Assurance ne dispose pas de dettes subordonnées, ni de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres sont classés en trois catégories, graduant ainsi leur qualité, en fonction de leur disponibilité, de leur subordination prioritaire pour la couverture des engagements des assurés et de leur durée.

La composition par catégorie, s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2023					31 décembre 2022
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Actions ordinaires (brutes des actions propres)	17,1	17,1	-	-	-	17,1
Primes d'émission relatives aux actions ordinaires	10,2	10,2	-	-	-	10,2
Réserve de réconciliation	53,9	53,9	-	-	-	73,7
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>81,3</b>	<b>81,3</b>	-	-	-	<b>101,1</b>

Les fonds propres de Natio Assurance sont entièrement composés de fonds propres de catégorie 1.

#### E.1.c Fongibilité et transférabilité des fonds propres

Les fonds propres sont essentiellement composés de profits futurs. Ils sont considérés comme fongibles et transférables.

#### E.1.d Classification des fonds propres hors mesures transitoires

Non applicable

### E.1.e Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance

Non applicable

## E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)

### E.2.a Montants de SCR et de MCR

Le montant de SCR est de 17,3M€ au 31 décembre 2023. Le MCR s'élève à 5,6M€ au 31 décembre 2023. Il correspond au maximum entre le MCR linéaire et le MCR plancher.

<i>En millions d'euros, au</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Minimum de capital requis linéaire	5,6	7,1
Capital de solvabilité requis - SCR	17,3	21,7
Minimum de capital requis plafond	7,8	9,8
Minimum de capital requis plancher	4,3	5,4
Minimum de capital requis combiné	5,6	7,1
Seuil plancher absolu du minimum de capital requis	3,7	3,7
<b>MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - MCR</b>	<b>5,6</b>	<b>7,1</b>

### E.2.b Information sur les données servant au calcul du MCR

Les données ayant servi aux calculs des MCR sont :

- Les provisions techniques décrites au paragraphe D.2.
- Les montants de primes émises nettes de réassurance de l'exercice 2023.
- Les capitaux sous risque.

### E.2.c Montant de SCR par module de risque

Le SCR est en baisse par rapport au 31 décembre 2023 suite à la baisse du SCR de souscription affecté par le *run-off* de l'activité.

<i>En millions d'euros, au</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Risque de marché	12,7	15,9
Risque de défaut	0,5	0,4
Risque de souscription vie	0,6	0,4
Risque de souscription santé	0,4	0,7
Risque de souscription non vie	13,2	16,8
Diversification	-	8,0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS DE BASE</b>	<b>20,8</b>	<b>26,2</b>
Risque opérationnel	2,5	3,1
Capacité d'absorption des impôts différés	-	7,6
<b>CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS</b>	<b>17,3</b>	<b>21,7</b>

L'évolution par module de risque est décrite dans la partie C. Profil de risque.

### E.2.d Ratios de couverture

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 470% et de 1465%.

En millions d'euros, au	31 décembre 2023					31 décembre 2022
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Fonds propres disponibles au capital de solvabilité requis	81,3	81,3	-	-	-	101,0
Fonds propres disponibles au minimum de capital requis	81,3	81,3	-	-	-	101,0
Fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis	81,3	81,3	-	-	-	101,0
Fonds propres éligibles au minimum de capital requis	81,3	81,3	-	-	-	101,0
Capital de solvabilité requis (SCR)	17,3					21,7
Minimum de capital requis	5,6					7,1
Fonds propres éligibles rapportés au capital de solvabilité requis	470%					465%
Fonds propres éligibles rapportés au minimum de capital requis	1465%					1431%

### E.2.e Information sur d'éventuels calculs simplifiés

Non applicable

### E.2.f Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan (scénario ORSA)

Le *run-off* de Natio ne pose pas de problème de solvabilité sur la projection et le long terme.

### E.2.g Utilisation des USP

Non applicable.

## E.3 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Non applicable.

## E.4 Montant des non-conformités avec MCR et SCR

Non applicable.

## F. ANNEXES

### F.1 Définition des familles de risques

Familles de Risques Élémentaires	<b>Risque de Marché</b>	<p>Le risque de marché est le risque de perte financière causée par des mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables impactent les prix (taux de change, prix des obligations, cours des actions et des matières premières, prix des produits dérivés, prix de l'immobilier, etc.) et découlent des fluctuations sur les taux d'intérêts, les marges de crédit, la volatilité et les corrélations.</p> <p>Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir satisfaire aux exigences de paiements, actuelles ou à venir, prévues ou non, provenant des engagements assurantiels pris envers les assurés à cause de l'incapacité à vendre les actifs à temps.</p> <p>Le Risque de Marché tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond au risque de pertes significatives sur toutes les expositions de marché.</p>
	<b>Risque de Souscription et de Provisionnement</b>	<p>Le risque de souscription est le risque de perte financière causée par une tarification insuffisante ou par une hausse soudaine et inattendue des déclarations de sinistres ou du coût des sinistres. En fonction du type d'activité assurantielle (vie ou non-vie), ce risque peut être statistique, macro-économique ou comportemental, ou peut-être en lien avec des problèmes de santé publique ou des catastrophes.</p>
	<b>Risque de Crédit</b>	<p>Le risque de crédit est le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, causés par des fluctuations de la qualité de crédit d'émetteurs de titres, de contreparties ou de tout autre débiteur auxquels les entreprises d'assurance ou de réassurance sont exposées, sous la forme de risque de contrepartie, risque de spread ou risque de concentration de marché.</p> <p>Parmi les débiteurs, les risques liés aux instruments financiers, et les risques liés aux créances générées par les activités de souscription (collecte des primes, recouvrement de réassurance, etc.) sont réparties en deux catégories : « Risque de Crédit Actif » et « Risque de Crédit Passif ».</p> <p>Le Risque de Crédit tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond à l'exposition à tout risque causant une potentielle perte significative.</p>
	<b>Risque Opérationnel</b>	<p>Le risque opérationnel est le risque de perte causée par l'insuffisance ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques, ou des événements extérieurs, qu'ils soient accidentels, délibérés, ou naturels. Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition incluent ceux d'origine humaine ou naturelle.</p>
	<b>Risque Stratégique</b>	<p>Le risque stratégique est le risque de perte causée par l'échec de décisions stratégiques (comprenant acquisitions, fusions, nouveaux produits, marchés, etc.)</p> <p>Le risque stratégique est lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>n L'environnement de travail externe : c'est le risque de perte financière causée par des fluctuations en volume, en marges et en coûts, générées par des facteurs externes, liés à l'industrie ou au marché élargi ;</li> <li>n La mauvaise implémentation de la stratégie de risque sur la stratégie de développement.</li> </ul> <p>Le risque stratégique comprend le risque de contagion entre les entités du groupe, rendu possible par les relations qu'entretient une entreprise avec les autres entités du groupe.</p>

## F.2 Quantitative Reporting Templates – QRT

### F.2.a Bilan - S.02.01.02.01

Natio Assurance

Bilan

S.02.01.02.01

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	181,9
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	-
Actions	R0100	-
Actions - cotées	R0110	-
Actions - non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	157,2
Obligations d'État	R0140	66,8
Obligations d'entreprise	R0150	90,4
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	24,4
Produits dérivés	R0190	0,3
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23,8
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23,8
Non-vie hors santé	R0290	23,8
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2,2
Autres créances (hors assurance)	R0380	7,4

Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	0,3
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,3
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>216,0</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	90,6
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	89,5
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	82,0
Marge de risque	R0550	7,5
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	0,9
Marge de risque	R0590	0,2
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8,8
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8,8
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	8,5
Marge de risque	R0680	0,3
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0
Provisions pour retraite	R0760	0,3
Dépôts des réassureurs	R0770	2,5
Passifs d'impôts différés	R0780	3,3
Produits dérivés	R0790	0,3
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2,6
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1,5
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2,5
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,3
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>112,7</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>103,3</b>

**F.2.b Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.01**

Natio Assurance

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

S.05.01.02.01

		Total
		C0200
<b>Primes émises</b>		
Brut - assurance directe	R0110	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-0,2
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-
Part des réassureurs	R0140	-
Net	R0200	-0,2
<b>Primes acquises</b>		
Brut - assurance directe	R0210	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-0,2
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-
Part des réassureurs	R0240	-0,0
Net	R0300	-0,2
<b>Charge des sinistres</b>		
Brut - assurance directe	R0310	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-22,6
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-
Part des réassureurs	R0340	2,2
Net	R0400	-24,8
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	3,2
<b>Autres dépenses</b>	R1200	-
<b>Total des dépenses</b>	R1300	3,2

**F.2.c Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.02**

Natio Assurance

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Engagements d'assurance vie

S.05.01.02.02

		Total
		C0300
<b>Primes émises</b>		
Brut	R1410	-
Part des réassureurs	R1420	-
Net	R1500	-
<b>Primes acquises</b>		
Brut	R1510	-
Part des réassureurs	R1520	-
Net	R1600	-
<b>Charge des sinistres</b>		
Brut	R1610	-
Part des réassureurs	R1620	-
Net	R1700	-
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-
<b>Autres dépenses</b>	R2500	-
<b>Total des dépenses</b>	R2600	-

## F.2.d Provisions techniques vie et santé SLT - S.12.01.02

Natio Assurance

Provisions techniques vie et santé SLT

S.12.01.02

		Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		
Meilleure estimation		
Meilleure estimation brute	R0030	8,5
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	-
<i>Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables</i>	R0050	-
<i>Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables</i>	R0060	-
<i>Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables</i>	R0070	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	8,5
Marge de risque	R0100	0,3
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	8,8

## F.2.e Provisions techniques non-vie - S.17.01.02

Natio Assurance  
Provisions techniques non-vie  
S.17.01.02

			Total engagements en non-vie C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>		R0010	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>			
	<b>Meilleure estimation</b>		
	<i>Provisions pour primes</i>	-	
	Brut	R0060	-
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-
	<i>Provisions pour sinistres</i>		
	Brut	R0160	82,9
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	23,8
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	59,1
	Total meilleure estimation – brut	R0260	82,9
	Total meilleure estimation – net	R0270	59,1
	<b>Marge de risque</b>	R0280	7,7
<b>Provisions techniques – Total</b>			
	Provisions techniques – Total	R0320	90,6
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	23,8
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	66,7

## F.2.f Sinistres payés non-vie - S.19.01.21.01

Natio Assurance  
Assurance Non-Vie  
S.19.01.21.01

Sinistres payés bruts (non  
cumulés) - Pour l'année en  
cours, Somme des années  
(cumulés)

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année de développement (valeur absolue)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
																0,1	0,1	0,1	
N-14	28,8	21,8	4,8	4,6	2,1	1,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7		0,7	65,4
N-13	28,7	24,0	5,5	1,7	1,4	1,0	0,8	0,6	0,6	0,5	- 0,0	0,4	0,0	0,7				0,7	66,0
N-12	27,8	23,9	4,7	3,2	2,7	0,9	0,4	0,8	0,2	0,3	0,2	0,6	0,1					0,1	65,7
N-11	32,7	24,3	5,4	2,3	1,9	0,5	1,0	0,9	0,1	0,2	0,0	0,3						0,3	69,6
N-10	31,9	27,6	7,0	3,7	1,2	0,7	0,5	0,2	0,3	0,7	0,0							0,0	73,9
N-9	37,0	30,8	5,4	2,9	1,7	1,5	0,9	1,0	0,2	1,4								1,4	83,0
N-8	34,0	26,5	5,5	1,9	1,7	1,2	0,7	0,4	1,2									1,2	73,1
N-7	38,9	23,9	5,9	3,2	2,4	2,2	2,3	3,2										3,2	82,0
N-6	33,3	21,5	6,7	2,7	3,3	3,7	2,6											2,6	73,7
N-5	36,8	22,6	5,7	3,9	4,4	3,3												3,3	76,7
N-4	22,0	15,6	4,5	2,1	2,0													2,0	46,1
N-3	13,1	8,9	2,5	0,9														0,9	25,4
N-2	5,2	2,9	0,9															0,9	9,0
N-1	0,1	0,1																0,1	0,2
N	-																	-	-
Total																		17,2	809,6

## F.2.g Meilleures estimations provisions pour sinistres non-vie - S.19.01.21.02

Natio Assurance

Assurance Non-Vie

S.19.01.21.02

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement (valeur absolue)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
																1,8
N-14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	2,6	1,8	1,7	1,5	0,4	
N-13	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,8	5,7	5,0	2,7	1,8		
N-12	-	-	-	-	-	-	-	2,4	2,2	1,5	1,2	0,5	0,4			
N-11	-	-	-	-	-	-	8,0	6,9	6,2	6,0	5,7	5,4				
N-10	-	-	-	-	-	4,9	4,0	2,8	2,7	1,5	1,2					
N-9	-	-	-	-	9,1	8,5	5,4	6,2	4,9	4,6						
N-8	-	-	-	16,0	12,3	10,3	9,1	9,2	7,3							
N-7	-	-	29,6	26,2	26,2	21,3	17,0	6,8								
N-6	-	34,2	25,9	22,0	20,9	16,6	16,1									
N-5	50,3	34,2	45,8	42,6	39,3	35,3										
N-4	37,8	21,8	13,1	12,2	10,6											
N-3	25,7	13,1	9,6	10,1												
N-2	9,6	8,3	7,5													
N-1	0,2	-0,2														
N	-0,1															

Meilleure estimation  
provisions pour  
sinistres brutes non  
actualisées - Pour  
l'année en cours,  
Somme des années  
(cumulés)

	Fin d'année (données actualisées)
	1,4
N-14	0,3
N-13	1,4
N-12	0,3
N-11	3,9
N-10	0,8
N-9	3,8
N-8	5,5
N-7	5,2
N-6	12,7
N-5	24,6
N-4	8,5
N-3	8,7
N-2	6,1
N-1	-0,2
N	-0,1
Total	82,9

## F.2.h Fonds propres - S.23.01.01

Natio Assurance

Fonds propres

S.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	17,1	17,1	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	10,2	10,2	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	53,9	53,9	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	-	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>81,3</b>	<b>81,3</b>	-	-	-
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	81,3	81,3	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	81,3	81,3	-	-	-
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	<b>R0540</b>	<b>81,3</b>	<b>81,3</b>	-	-	-
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	<b>R0550</b>	<b>81,3</b>	<b>81,3</b>	-	-	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>17,3</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>5,6</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>469,7%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1464,6%</b>				

## Réserve de réconciliation

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	103,3
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	22,0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	27,4
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>53,9</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	-

**F.2.i Capital de Solvabilité Requis de base (SCR) - S.25.01.21**

Natio Assurance

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

S.25.01.21

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0100
Risque de marché	R0010	12,7	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	0,5	
Risque de souscription en vie	R0030	0,6	
Risque de souscription en santé	R0040	0,4	
Risque de souscription en non-vie	R0050	13,2	
Diversification	R0060	-6,5	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>20,8</b>	

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Risque opérationnel	R0130	2,5
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>17,3</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	17,3
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	
Gross future discretionary benefits		-
Net future discretionary benefits	R0460	-

## F.2.j Minimum de capital requis (MCR) - S.28.01.01

Natio Assurance

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components	
		C0010	
RésultatMCRNL	R0010	5,4	
		Background information	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	0,0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,9	0,1
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	36,2	0,0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	15,5	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	6,9	0,0
Assurance-crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	0,0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
RésultatMCRL	R0200	0,2	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8,5	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	5,6	
Capital de solvabilité requis	R0310	17,3	
Plafond du MCR	R0320	7,8	
Plancher du MCR	R0330	4,3	
MCR combiné	R0340	5,6	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3,7	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>5,6</b>	